

21 juin 2001 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Lettre de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressée à l'Association "Ensemble contre la peine de mort", sur l'abolition de la peine de mort, Paris le 21 juin 2001.

Monsieur le Président,

Au moment où s'ouvre à Strasbourg le premier Congrès mondial contre la peine de mort, je souhaite vous faire part de mon soutien, en mon nom personnel et au nom de la France et vous féliciter chaleureusement pour votre initiative.

Le 30 mars dernier, devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, j'appelais à l'abolition universelle de la peine de mort.

C'est un combat qu'il faut mener avec détermination et conviction. Car nulle justice n'est infaillible et chaque exécution peut tuer un innocent. Car rien ne peut légitimer l'exécution de mineurs ou de personnes souffrant de déficience mentale. Car jamais la mort ne peut constituer un acte de justice.

Plus de cent pays ont déjà aboli la peine capitale, rejoints chaque année par plusieurs autres. Je suis convaincu que votre congrès contribuera à la prise de conscience et à la mobilisation nécessaire.

Je vous remercie de me tenir informé des conclusions de vos travaux et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques CHIRAC

Monsieur Michel TAUBE Président de l'association " Ensemble contre la peine de mort "